

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA GESTION 2017

SÉANCE DU MARDI 1^{ER} MAI 2018, À 18H30, À BLONAY

MAISON PICSON

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie à Blonay, le mardi 1er mai 2018, pour étudier le rapport sur la gestion de l'année 2017.

Présents

Blonay	Emmenegger	Anne-Laure	membre
Chardonne	Pelot	Jean-David	membre
Chardonne	Prêtre	Daniel	suppléant
Corseaux	Gayed	Monica	membre
Corsier	Braganza	Peter	membre
Jongny	Pittet	Dominique	membre
Montreux	Depallens	Yves	membre
Montreux	Jorge	José	membre
St-Légier-La Chiésaz	Brauner Stern	Vanda	membre
St-Légier-La Chiésaz	Jolivat	Isabelle	suppléante
La Tour-de-Peilz	de Gautard Rayroud	Antoinette	membre
La Tour-de-Peilz	Vallotton	Jacques	membre
La Tour-de-Peilz	Brüssow	Margareta	suppléante
Vevey	Iamartino	Anna	membre
Vevey	Piguet	Adrien	membre
Veytaux	Wicht	Valérie	membre
Veytaux	Jordan	Francine	suppléante

Excusés

Blonay	Balsiger	Lory	suppléante
Corseaux	Trüb	Roberto	suppléant
Corsier	Lanzilotta	Agostino	suppléant
Jongny	Joye	André	suppléant
Montreux	Baumann	Juliane	suppléante
Vevey	Pilloud	Guillaume	suppléant

Le Conseil administratif était représenté par :

Présents	M. Jean-Baptiste Piemontesi	président du conseil administratif du FCR, conseiller municipal à Montreux
	M. Michel Agnant	membre du conseil administratif du FCR, Conseiller municipal à Vevey
	M. Bernard Degex	membre du conseil administratif du FCR, conseiller municipal à Blonay
	M. Thierry George	membre du conseil administratif du FCR, Conseiller municipal à St-Légier - La Chiésaz
	Mme Colette Rossier	cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera
	M. Emanuele Ferrara	adjoint au Service des finances de la Ville de Vevey

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et introduction
 2. Liste de présences
 3. Rapport d'activités et comptes de l'exercice 2017
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL ET INTRODUCTION

Mme Anne-Laure Emmenegger, accueille l'assemblée et lui souhaite la bienvenue à Blonay. Elle salue la présence d'une forte représentation du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera (FCR), soit M. Jean-Baptiste Piemontesi, président, ainsi que MM. Michel Agnant, Bernard Degex et Thierry George. Elle remercie également Mme Colette Rossier, cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera et M. Emanuele Ferrara, adjoint au Service des Finances de la Ville de Vevey de leur présence.

2. LISTE DE PRÉSENCES

Voir page précédente

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Madame la Présidente de la Commission ouvre la discussion sur le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2017, ainsi que sur les documents annexes. Il est signalé que le rapport sur l'examen succinct des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 à l'intention du Conseil Administratif et de la Commission intercommunale de gestion No 2503 / 18 annexé aux Comptes 2017 du Fonds Culturel Riviera est désormais une obligation du cadre législatif cantonal.

M. Vallotton relève le caractère extrêmement complet du rapport et souligne l'intérêt d'un historique ainsi étayé qui permet de comprendre et de donner du sens aux activités actuelles du Fonds telles que décrites dans le rapport. Mme De Gautard-Rayroud juge très positif le soutien alloué aux créations en sus du soutien permanent aux institutions. Ces propos ont donné l'occasion à M. Piemontesi, avec la participation des membres du Conseil administratif présents, d'explicitier la volonté de promouvoir les différentes modalités de création, tels la danse ou le théâtre, en vue de leur pérennisation laquelle s'avère particulière dans la mesure où ces soutiens sont décidés pour chaque création individuellement. Mme Brüssow s'interroge sur le risque de soutenir des compagnies de création qui se produisent hors Riviera. M. Piemontesi informe que ce risque est, pour ainsi dire, inexistant dès lors qu'un des critères d'attribution pose justement l'exigence pour une création soutenue par le FCR de se produire sur la Riviera.

Il s'ensuit un échange approfondi sur les critères d'attribution, par ailleurs, déjà portés à connaissance des membres de la Commission auparavant. Plus concrètement, pour certains commissaires, un besoin d'explication de l'application de ces critères se fait sentir pour répondre aux différentes sollicitations dont ils font l'objet, notamment par les conseillers communaux de leurs communes respectives. M. Piemontesi et les membres du Conseil administratif présents expliquent que les critères en tant que garde-fous sont respectés et appliqués tout en soulignant leur caractère évolutif. Ils sont donc adaptables, ce qui est inhérent au caractère processuel des prises de décision de soutien aux diverses facettes de la culture dans notre région. A titre d'exemple, la volonté de soutien aux créations atteste justement de cet usage flexible de ces mêmes critères. M. Pelot recadre les échanges en rappelant que la mission de la Commission de gestion du Fonds Culturel Riviera consiste uniquement à contrôler et à valider le rapport d'activité et les comptes en donnant décharge au Conseil administratif. Il précise en outre que le Conseil administratif a toujours fait preuve d'ouverture et de transparence, et a été à l'écoute de la commission de gestion. Il cite à cet égard l'exemple du solde attribué aux soutiens ponctuels sur suggestion de la commission. M. Agnant rappelle que chaque commune a un délégué municipal qui siège au Conseil administratif et qu'il peut donc être fait appel à ces personnes pour répondre

aux diverses questions qui peuvent se poser. Ceci étant, M. Piemontesi souligne l'intérêt des échanges avec la Commission de gestion. En effet, dans un esprit de dialogue, de confiance réciproque et de transparence, ces échanges fécondent les réflexions et les actions du Conseil administratif. Le rôle de la communication lui semble être essentiel. Lors d'une prochaine séance, les grandes lignes des critères d'attribution seront rappelées aux membres de la commission sans toutefois entrer dans des détails qui restent de la seule compétence du Conseil administratif et du Bureau exécutif.

Concernant les comptes de bilan, M. Depallens demande à quoi correspondent les Fr. 84'000.- de subventions extraordinaires. Il lui est répondu qu'il s'agit des soutiens ponctuels versés en 2017 (fr. 31'000.-) et de ceux acceptés en 2017, mais à verser en 2018 (fr. 53'000.-).

Après la discussion, la présidente passe au vote. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

4. DIVERS

Mme Pittet annonce que l'Ensemble Couleur Vocale chantera à Cully le 3 juin prochain (Messe en ré de Dvorak)

5. PROCHAINE SÉANCE

Selon le tournus établi, dès le 1er juillet 2018, la présidence sera assurée par Veytaux, la vice-présidence par Chardonne et le rapport tenu par St-Légier - La Chiésaz.

La prochaine séance, relative au budget 2019, est fixée au mardi 30 octobre 2018, à 18h30, à Veytaux, Maison de Commune / Collège (rue du They 1).

CONCLUSION

En conclusion, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion propose aux membres des conseils communaux d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera.

Pour la Commission

La Présidente
Anne-Laure Emmenegger
Blonay

Le Secrétaire
José Jorge
Montreux

Montreux, le 15 mai 2018

FONDS CULTUREL RIVIERA
VEVEY

RAPPORT

sur l'examen succinct
des états financiers arrêtés
au **31 décembre 2017** à l'intention
du Conseil Administratif et de la Commission
intercommunale de gestion

GENÈVE, 1205
Rue des Batoirs 7
Tél. 022 301 54 40
Fax 022 301 54 70
geneve@scfid.ch

LAUSANNE, 1001
Ch. de Mornex 3
Tél. 021 313 44 30
Fax 021 313 44 39
lausanne@scfid.ch

VEVEY, 1800
Rue de la Madeleine 29
Tél. 021 925 30 30
Fax 021 925 30 31
vevey@scfid.ch

GIVISIÉZ/FRIBOURG, 1762
Rte du Mont-Carmel 2
Tél. 026 460 70 10
Fax 026 460 70 11
fribourg@scfid.ch

SION, 1950
Av. de la Gare 32
Tél. 027 322 05 55
Fax 027 322 05 57
sion@scfid.ch

BIENNE, 2502
Rue de la Gare 16
Tél. 032 322 72 30
Fax 032 322 91 05
bienne@scfid.ch

N° 2503/18



**Rapport sur l'examen succinct des états financiers
arrêtés au 31 décembre 2017 à l'intention du Conseil Administratif
et de la Commission intercommunale de gestion du
FONDS CULTUREL RIVIERA**

Vevey

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (*bilan, compte de résultats*) du **Fonds Culturel Riviera à Vevey** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces états financiers (*bilan, compte de résultats*) relèvent de la responsabilité du Conseil Administratif composé d'un délégué par commune, désigné par sa Municipalité en son sein; alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières (*bilan, compte de résultats*). Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du **Fonds Culturel Riviera à Vevey**.

Lausanne, le 5 avril 2018

SCF REVISION SA
Succursale de Lausanne

Christophe Pointet
Expert-réviseur agréé
(responsable du mandat)

Patrick Barbey
Réviseur

Annexes :

- Comptes annuels

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2017	COMPTES 2016
<u>ACTIF</u>			
9111	Compte courant Ville de Vevey (débitéur)	110'071.55	64'532.55
TOTAL DE L'ACTIF		110'071.55	64'532.55
<u>PASSIF</u>			
9259	Provision pour subventions à payer	53'000.00	61'000.00
9282	Provision pour soutiens ponctuels	30'071.55	3'532.55
9282.2	Provision adaptation subventions ordinaires	27'000.00	-
		110'071.55	64'532.55
TOTAL DU PASSIF		110'071.55	64'532.55

Compte d'exploitation au 31 décembre				
	COMPTES 2017	BUDGET 2017	COMPTES 2016	
<u>PRODUITS</u>				
452	Participations des communes (CHF 48.-/habitant)	3'828'432.00	3'808'896	3'790'032.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvements sur la provision pour soutiens ponctuels	-	-	53'723.20
TOTAL DES PRODUITS		3'840'432.00	3'820'896	3'855'755.20
<u>CHARGES</u>				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
365.1	Subventions ordinaires	3'667'893.00	3'700'000	3'644'255.20
365.2	Subventions extraordinaires	84'000.00	85'896	176'500.00
Total subventions		3'751'893.00	3'785'896	3'820'755.20
Total des dépenses		3'786'893.00	3'820'896	3'855'755.20
381	Attribution à la provision pour soutiens ponctuels	53'539.00	-	-
TOTAL DES CHARGES		3'840'432.00	3'820'896	3'855'755.20
<u>RESULTAT</u>				